



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 06.08.2020

Numéro de publication: BH07-0000001728

Canton: VS

Entité de publication:

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30,
1950 Sion

Décision en vertu de l'art. 153 ORC, VELOXNumeric Valais SA

VELOXNumeric Valais SA
CHE-261.033.194
Rue de l'Industrie 10
1950 Sion

indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le
recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la
désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être in-
diqués ou joints.

Délai : 30 jours

Contexte:

1. La société anonyme «VELOXNumeric Valais SA», à Sion, a été inscrite au Registre du Commerce en date du 07.12.2015.
2. Une sommation selon l'article 153a ORC en recommandé AR a été envoyée à l'adresse de la société le 17.01.2020 et nous a été retournée au Registre du commerce du Valais central par La Poste avec la mention « destinataire introuvable à l'adresse indiquée ».
3. Une sommation selon l'article 153a ORC a été publiée dans la FOSC du 10.03.2020.

Point de contact:

Tribunal cantonal
Rue Mathieu-Schiner 1
1951 Sion

Décision:

Considérant que :

- L'article 937 CO stipule que « toutes modifications de faits inscrits sur le Registre du Commerce doit également être inscrites ».
- Aucune demande d'inscription de nouvelle adresse n'est parvenue au Registre du Commerce dans le délai imparti.

Organe décisionnel:

Registre du commerce du Valais central
Place du Midi 30, Postfach 1176, 1951 Sion
1950 Sion

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai